



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 19 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

MEMBRES PRESENTS : JACQUIER Nadine, MILLERET Marie-Jeanne, TROLAT Hervé, CLAUDE Josette, CAVAZZA Paola, LUY Jean-Claude, SCHIERZ Richemène, ROPHILLE Pascal, ALEXIS Pierre, JOLY Laurent, LANGLOIS Odile, D'ALIMONTE Concetta, LAMOINE Philippe, BONTEMPS Johann, CALLAY Christophe, DARDILHAC Chahinez, DE CHIARA Daniel, FERNEX Coralie, MANIGAULT Monique

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : LETESSIER Alain (pouvoir à D'ALIMONTE Concetta), ALIX Juliette (pouvoir à DARDILHAC Chahinez), NUELLEC-HUDRY Edwige (pouvoir à D'ALIMONTE Concetta), GHALEM DEBIEVE Samia (pouvoir à DE CHIARA Daniel), CHAVANNE Clélia (pouvoir à MANIGAULT Monique), MARCAIS Pierre-Antoine (pouvoir à DE CHIARA Daniel)

ABSENTS : LAPERROUSAZ Maurice (excusé), PERILLON Marcel (excusé), PAULMIER Léa (excusée), CHEVALLEY Jean-Marc (excusé)

Paola CAVAZZA a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Brigitte PLACE, Secrétaire du Maire.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance débute à 20h00.

INFORMATIONS

➤ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

➤ DECISIONS

- ◇ Décision n°2022-004: Marché public 2018-FCS-021 – Entretien locaux – lot n°1 : Nettoyage des locaux – Avenant n°4
- ◇ Décision n°2022-008 : Marché public 2018-TX-0015 – Reconstruction groupe scolaire Les Pottières – Lot n°22 : Aménagements extérieurs – Avenant n°2
- ◇ Décision n°2022-009 : Emploi – Formation professionnelle
- ◇ Décision n°2022-010 : Paiement des honoraires du cabinet d'Avocats Philippe PETIT – Dossier SCI La Colline
- ◇ Décision n°2022-011 : Paiement des honoraires du cabinet Candice PHILIPPE AVOCAT – Dossier conjoints SEBELLIN
- ◇ Décision n°2022-012 : Marché public 2022FFCS0001 : Marché de prestations des services d'enlèvement des encombrants et le nettoyage des extérieurs – Quartier Prés des Plans

Délibération n°2022-027 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-23 ;

CONSIDÉRANT le Conseil municipal réuni en date du 7 février 2022 ;

Madame la Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 février 2022.

Délibération n°2022-028 : DECISIONS BUDGETAIRES - Compte de gestion 2021 - BUDGET BIC

VU le compte de gestion 2021 du receveur,

VU l'article L2121-31 du CGCT portant sur le vote du compte administratif et du compte de gestion ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

APPROUVE Le compte de gestion 2021 du budget Bâtiment Industriel et Commercial qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 83 909.82 €
- Dépenses : 26 093.36 €

Résultat de clôture 2021 : 57 816.46 €

Section Investissement :

- Recettes : 17 894.88 €
- Dépenses : 10 651.66 €

Résultat de clôture 2021 : 7 243.22 €

Délibération n°2022-029 : DECISIONS BUDGETAIRES - Compte Administratif 2021 - BUDGET BIC

VU le compte de gestion 2021 du receveur,

VU l'article L2121-31 du CGCT portant sur le vote du compte administratif et du compte de gestion ;

Madame la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Madame MILLERET assure la présidence de la séance.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

APPROUVE Le compte administratif 2021 du budget Bâtiment Industriel et Commercial qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement :

➤ Recettes :	83 909.82 €
➤ Dépenses :	26 093.36 €

Résultat de clôture 2021 : 57 816.46 €

Section Investissement :

➤ Recettes :	17 894.88 €
➤ Dépenses :	10 651.66 €

Résultat de clôture 2021 : 7 243.22 €

Délibération n°2022-030 : DECISIONS BUDGETAIRES - Affectation résultats 2021- BUDGET B.I.C

VU le compte de gestion et le compte administratif 2021

VU la balance certifiée de la Trésorière Principale,

VU l'avis favorable de la municipalité du 14/02/2022

VU l'avis favorable de la commission finances du 15/02/2022

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ ;**

CONSTATE conformément à l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 les excédents de clôture 2021 en fonctionnement de : 57 816.46 €

CONSTATE conformément à l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 l'excédent de clôture 2021 en investissement de : 7 243.22 €

DECIDE d'affecter les résultats à la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement 2021:

01-002 Résultat de fonctionnement reporté 57 816.46 €

Excédent de la section d'investissement 2021 :

Affectation au :

01-001 Résultat d'investissement reporté 7 243.22 €

Délibération n°2022-031 : DECISIONS BUDGETAIRES – Compte de gestion 2021 - BUDGET GENERAL

VU le compte de gestion 2021 du receveur,

VU l'article L2121-31 du CGCT portant sur le vote du compte administratif et du compte de gestion

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

APPROUVE Le compte de gestion 2021 du budget Général qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement :

➤ Recettes :	15 144 100.79 €
➤ Dépenses :	12 595 719.95 €

Résultat de clôture 2021 : 2 548 380.84 €

Section Investissement :

- Recettes : 8 235 824.26 €
- Dépenses: 4 967 889.58 €

Résultat de clôture 2021: 3 267 934.68 €

Délibération n°2022-032 : DECISIONS BUDGETAIRES - Compte Administratif 2021 - BUDGET GENERAL

VU le compte de gestion 2021 du receveur,

VU l'article L2121-31 du CGCT portant sur le vote du compte administratif et du compte de gestion ;

Madame la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Madame MILLERET assure la présidence de la séance.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

APPROUVE Le compte administratif 2021 du budget général qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 15 144 100.79 €
- Dépenses : 12 595 719.95 €

Résultat de clôture 2021 : 2 548 380.84 €

Section Investissement :

- Recettes : 8 235 824.26 €
- Dépenses: 4 967 889.58 €

Résultat de clôture 2021 : 3 267 934.68 €

Délibération n°2022-033 : DECISIONS BUDGETAIRES – Affectation des résultats 2021 - BUDGET GENERAL

VU le compte de gestion et le compte administratif 2021

VU la balance certifiée du Trésorier Principal,

VU l'avis favorable de la municipalité du 14/02/2022

VU l'avis favorable de la commission finances du 15/02/2022

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

CONSTATE conformément à l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 les excédents de clôture 2021 en fonctionnement de : 2 548 380.84 €

CONSTATE conformément à l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 les excédents de clôture 2021 en investissement de : 3 267 934.68 €

DECIDE d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante :

Excédent de la section de fonctionnement 2021:

Affectation au :

01-002	Résultat de fonctionnement reporté	1 000 000.00 €
01-1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 548 380.84 €

Excédent de la section d'investissement 2021:

Affectation au :

01-001	Résultat d'investissement reporté	3 267 934.68 €
--------	-----------------------------------	----------------

Délibération n°2022-034 : DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Prévisionnel 2022 - BUDGET B.I.C

VU la balance certifiée du Trésorier Principal,

VU l'avis favorable de la municipalité du 14/02/2022

VU l'avis favorable de la commission finances du 15/02/2022

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

VOTE le budget prévisionnel 2022 du BIC par chapitre comme suit :

Chapitres	Libellés	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	57 816.46
73	Impôts et taxes	400.00
75	Autres produits de gestion courante	50 000.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	108 216.46

Chapitres	Libellés	BP 2022
011	Charges à caractère général	40 000.00
65	Autres charges gestion courante	25 000.00
67	Charges exceptionnelles	43 216.46
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	108 216.46

Chapitres	Libellés	BP 2022
001	Excédent reporté	7 243.22
	TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	7 243.22

Chapitres	Libellés	BP 2022
23	Immobilisations en cours	7 243.22
	TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	7 243.22

Délibération n°2022-035 : DECISIONS BUDGETAIRES – Budget Prévisionnel 2022 - BUDGET GENERAL

VU la balance certifiée du Trésorier Principal,

VU l'avis favorable de la municipalité du 14/02/2022

VU l'avis favorable de la commission finances du 15/02/2022

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE;**

VOTE le budget prévisionnel 2022 du Budget Général par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 000 000.00
013	Atténuation des charges	300 000.00
70	Produits de services du domaine et ventes diverses	750 000.00
73	Impôts et taxes	8 518 662.00
74	Dotations et participations	3 375 052.00
75	Autres produits de gestion courante	338 000.00
76	Produits financiers	2 400.00
77	Produits exceptionnels	77 482.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 361 596.00

Chapitres	Libellés	BP 2022
011	Charges à caractère général	4 364 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 048 421.31
014	Atténuation de charges	70 000.00
022	Dépenses imprévues	312 666.53
023	Virement à la section d'investissement	830 839.22
042	Op. d'ordre de transfert entre section	850 000.00
65	Autres charges de gestion courante	445 263.68
66	Charges financières	170 405.26
67	Charges exceptionnelles	270 000.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 361 596.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	BP 2022
001	Excédent reporté	3 267 934.68
021	Virement de la section de fonctionnement	830 839.22
040	Op. d'ordre de transfert entre section	850 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 398 380.84
13	Subventions d'investissement	797 846.00
	Restes à réaliser	535 545.50
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 680 546.24

Chapitres	Libellés	BP 2022
020	Dépenses imprévues	412 571.07
20	Immobilisations incorporelles	47 264.00
204	Subventions d'équipement versées	432 363.00
21	Immobilisations corporelles	758 428.93
23	Immobilisations en cours	4 337 074.07
27	Autres immobilisations financières	204 273.89
16	Emprunts et dettes assimilés	839 839.22
	Restes à réaliser	1 648 732.06
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 680 546.24

Délibération n°2022-036 : FISCALITE - TAUX D'IMPOSITION 2022 –Vote des taux

VU la balance certifiée de la Trésorière Principale,
VU l'avis favorable de la municipalité du 14/02/2022
VU l'avis favorable de la commission finances du 15/02/2022

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 et seront alors identiques à ceux votés en 2021 soit :

- Taxe Foncière Bâtie : 31.34 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 61.93 %

La séance est levée à 20h50

La Maire,
Nadine JACQUIER

